

Déclaration liminaire FS3CT du 8 juillet 2025

A l'ordre du jour de la formation spécialisée du 8 juillet 2025 figure le rapport du service de Prévention et de Santé au travail (SPST). Ce rapport fait état d'éléments directement reliés à la détérioration des conditions de travail : RPS ou souffrance au travail, anxiété, malaises, troubles musculo squelettiques, fatigue, pleurs (ces derniers d'ailleurs sont loin de se limiter au cas répertorié dans le rapport).

Malheureusement, ces conditions de travail problématiques vont être détériorées davantage dans le cadre du déménagement programmé à Gentilly. On promet de la qualité de vie au travail mais qu'en est-il réellement ? Des resserrements de personnels, un allongement des temps de trajets, de l'open-space et du flex office généralisés...

Le 12 juin dernier, notre syndicat écrivait à la ministre de l'éducation nationale, Elisabeth Borne pour solliciter une audience au sujet du projet Pascal. L'absence de réponse au courrier du SNPMEN-FO à ce jour interroge sur la volonté du ministère de préserver la santé physique et mentale de ses agents.

Mais c'est aussi « *l'optimisation des espaces* » en cours au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche avec le projet "Descartes Horizon 2024" qui inquiète compte tenu de la volonté de l'administration d'imposer « *l'évolution des modes de travail et la nécessité de rationaliser les implantations bâtementaires.* » L'ensemble du ministère est concerné par la circulaire Borne dont FO demande l'abrogation.

Enfin, le SNPMEN-FO dénonce des restructurations/fusions à répétition (pas moins de 8 sur la période de septembre 2024 à mai 2025) dont les effets n'ont pas tardé à se faire ressentir : perte de sens du travail, ralentissement des processus de décision, perte d'autonomie, etc.

Et ce ne sont pas les solutions-type QVT de la société ACOMPLICE qui résoudront les surcharges de travail, les non remplacements ou les suppressions de postes. En effet, il est hautement probable que le PLF 2026 se fasse une fois de plus au détriment des agents de la fonction publique y compris ceux de notre ministère.

Le SNPMEN-FO réitère ses revendications :

- Recrutement d'un second médecin de prévention
- Abandon du projet Pascal
- Maintien de l'ensemble des sites
- Maintien de l'ensemble des m2 actuels par agent
- Abandon des « *nouvelles modalités de travail* »
- Abandon des open space

Concernant le projet Pascal, le SNPMEN-FO a présenté l'avis suivant :

« Afin de préserver les conditions de travail dans le cadre de la délocalisation d'agents sur le site de la rue Pascal à Gentilly, la FS3CT demande que :

- soit proposé le maintien sur un site parisien de l'administration centrale à tout agent qui constaterait que son transfert sur le site de Gentilly allongerait ses temps de transport quotidien dans des proportions inacceptables,*
- tous les personnels transférés sur le site de Gentilly bénéficient de bureaux attribués et ne soient pas soumis à l'instauration du flex office,*
- soit exclue leur implantation dans des open space,*
- soit respectée une jauge de personnels transférés sur le site de Gentilly permettant de répondre à ces demandes légitimes et que soit ainsi assurée la préservation des conditions de travail des agents ce que la jauge actuelle de 2300 agents ne permet pas d'assurer. »*

Vote pour : CGT centrale, SNPMEN-FO, UNSA

Abstention : CFDT, ASAMEN

RÉSISTER, REVENDIQUER, RECONQUÉRIR

Parce que, plus que jamais, l'action collective et déterminée est la seule issue qui peut garantir la défense des intérêts de chacun, nous vous invitons à rejoindre le SNPMEN-FO.

fosnpmen.syndicat-ac@education.gouv.fr

SNPMEN-FO - 110 rue de Grenelle – 75357 PARIS 07 SP.

534.02

www.snpmen-fo.fr